RCS : AUCH
Code greffe : 3201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00196
Numéro SIREN : 378 734 172
Nom ou dénomination : ABEXA

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2020 sous le numéro de dépôt 1595

B1595

edi-tdfc

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050

Désignation de l'entreprise : SAS Abexa — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise Le Falot 32300 BELLOC ST CLAMENS — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 3 7 8 7 3 4 1 7 2 0 0 0 2 6 — Néant ☐

Exercice N clos le, 31 01 3120 19

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	28417	AK 25022	3395
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	70707	AS 53374	17332
	Autres immobilisations corporelles	AT	118055	AU 93219	24835
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	44	BE	44
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	217224	BK 171616	45608
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	19651	BM	19651
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	12075	BY	12075
	Autres créances (3)	BZ	72941	CA	72941
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	503405	CE	503405
	Disponibilités	CF	68371	CG	68371
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1979	CI	1979
	TOTAL (III)	CJ	678424	CK	678424
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif + (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	895649	IA 171616	724032

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR 0

Clause de réserve de propriété : 1 — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Édité à partir de LOGIFI 13 1 7

edi-tdfc

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051

Désignation de l'entreprise : SAS Abexa — Néant ☐ *

Exercice N : 31032019

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7622)		DA	7622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	155827
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	37353
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	201565
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	8944
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	269206
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	187393
	Dettes fiscales et sociales		DY	56922
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	522467
	Ecarts de conversion passif *	**(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	724032

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	522467
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

édi-tdfc

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052

Désignation de l'entreprise : SAS Abexa — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG	1921660	FH	33122	FI	1954783	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1921660	FK	33122	FL	1954783	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	105314	
	Autres produits (1) (11)					FQ	11	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2060109	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-922	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	631874	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	129040	
	Salaires et traitements *					FY	922531	
	Charges sociales (10)					FZ	317801	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux amortissements *					GA	21221	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	47	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GP	2021594	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	38514	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	131	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	131	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	-131	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	38383	

(RENVOIS : voir tableau n° 2058) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Edité à partir de Loop V3.12.7

edi-tdfc

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053

Désignation de l'entreprise : SAS Abexa — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	107
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	107
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	1137
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	1137
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	-1030
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2060216
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2022862
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	37353

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	102756
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A0	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Détail en annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

Edité à partir de Logi-TVA 12.7

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ABEXA SAS

Annexe

Exercice 31/03/2019

Ce document contient 12 pages.

Sommaire

1 Faits majeurs de l'exercice 4

1.1 Evénements principaux de l'exercice 4

1.2 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables 4

2 Informations relatives au bilan 5

2.1 Bilan actif 5

2.1.1 ***Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux*** 5

2.1.2 ***Fonds commercial*** 5

2.1.3 ***Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation*** 5

2.1.4 ***Immobilisations corporelles. Mouvements principaux*** 5

2.1.5 ***Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation*** 5

2.1.6 ***Immobilisations financières - Mouvements principaux*** 6

2.1.7 ***Actif circulant - Classement par échéance*** 6

2.1.8 ***Produits à recevoir*** 6

2.1.9 ***Charges constatées d'avance*** 6

2.2 Bilan passif 6

2.2.1 ***Capital*** 6

2.2.2 ***Dettes financières - Classement par échéance*** 6

2.2.3 ***Provisions pour risques et charges*** 6

2.2.4 ***Autres dettes – classement par échéance*** 6

2.2.5 ***Charges à payer*** 7

3 Informations relatives au compte de résultat 7

3.1.1 ***Ventilation du chiffres d'affaires*** 7

3.1.2 ***Effectif moyen*** 7

3.1.3 ***Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)*** 8

4 Tableaux fiscaux 8

N° 2054 – Immobilisations

N° 2055 – Amortissements

N° 2056 – Provisions inscrites au bilan

N° 2057 – Etat des échéances, des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.

N° 2058- Annexe B cadre II – Produits à recevoir. Charges à payer.

L'entreprise présente les caractéristiques suivantes :

Total du bilan	724 032 €
Chiffre d'affaires	1 954 783 €
Résultat	37 353 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Néant.

1.2 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

2 Informations relatives au bilan

2.1 Bilan actif

2.1.1 *Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux*

Voir tableau fiscal n° 2054 : Immobilisations

2.1.2 *Fonds commercial*

Le fonds de chaponnage à façon et sexage d'animaux exploité à BELLOC SAINT CLAMENS a été créé le 1er juillet 1990 à MONCLAR SUR L'OSSE.

2.1.3 *Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation*

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an à 3 ans

Voir tableau fiscal n° 2055 : Amortissements

2.1.4 *Immobilisations corporelles. Mouvements principaux*

Voir tableau fiscal n° 2054 : Immobilisations

2.1.5 *Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation*

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Aménagements Agencements	Linéaire	8 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 8 ans
Matériel de transports	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Voir tableau fiscal n° 2055 : Amortissements

2.1.6 *Immobilisations financières - Mouvements principaux*

Néant.

2.1.7 *Actif circulant - Classement par échéance*

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

2.1.8 *Produits à recevoir*

Voir tableau fiscal n° 2057 : Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.

2.1.9 *Charges constatées d'avance*

Il s'agit de charges d'exploitation à moins d'un an.

2.2 Bilan passif

2.2.1 *Capital*

Le capital est composé de 500 actions de 15.24 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2 *Dettes financières - Classement par échéance*

Voir tableau fiscal n° 2057 : Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.

2.2.3 *Provisions pour risques et charges*

Voir tableau fiscal n° 2056 : Provisions inscrites au bilan.

2.2.4 *Autres dettes – classement par échéance*

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an.

Voir tableau fiscal n° 2057 : Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.

2.2.5 *Charges à payer*

Nature	N	N - 1
Fournisseurs	78 274 €	84 787 €
Etat	269 €	1 692 €
Caisses sociales	1 449 €	1 512 €
Intérêts	7 €	/
Total	**79 999 €**	**87 991 €**

Toutes ces charges à payer ont une échéance inférieure à 1 an et concernent le résultat d'exploitation sauf les intérêts.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1.1 *Ventilation du chiffres d'affaires*

	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	31/03/2018	31/03/2019
Chaponnage	(a) 2 056 720	(b) 2 077 628	(c) 2 123 437	(d) 1 984 264	(e) 1 91 212
Formation	12 771	/	/	/	/
Divers	2 134	4 994	459	4 813	3 571
Total	**2 071 625**	**2 082 662**	**2 123 896**	**1 989 077**	**1 954 783**

(a) dont 28 774 export

(b) dont 28 214 export

(c) dont 33 696 export

(d) dont 36 694 export

(e) dont 33 122 export

3.1.2 *Effectif moyen*

L'effectif moyen est de 22.26 salariés (22.83 salariés en N -1)

3.1.3 *Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)*

Le CICE a été comptabilisé par notre société en diminution des charges de personnel pour un montant de 19 200 €. Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière d'investissement, de formation et d'amélioration de notre fonds de roulement.

4 Tableaux fiscaux

ABEXA
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : "Au Falot",
32300 BELLOC ST CLAMENS
378 734 172 RCS AUCH

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 JUILLET 2019

L'an deux mille dix neuf,
Le onze Juillet,
A dix heures,

Les associés de la société ABEXA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, "Au Falot", 32300 BELLOC ST CLAMENS, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier ABADIE, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Bernadette ABADIE est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent l'intégralité des 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 mars 2019,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

XA

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 37 353,21 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	37 353,21 euros	
Dividendes		37 000,00 euros
Autres réserves		353,21 euros
	37 353,21 euros	37 353,21 euros

Soit un montant brut de 74,00 euros par action.

Les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour et jusqu'au 11/10/2019.

Les associés déclarent être informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30 % soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI . art 117 quater).

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée , sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédent le paiement du dividende.

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

- Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158. 3-2° du Code général des impôts s'élève à 37000 euros soit la totalité des dividendes mis en distribution.

- De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliés en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts , c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France et versé au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Résultat exercice 2017/2018 :

Distribution d'un dividende global de 51 400 euros, soit 102,80 euros par action, intégralement éligible à l'abattement de 40%

Résultat exercice 2016/2017 :

Distribution d'un dividende global de 74 000 euros, soit 148 euros par action, intégralement éligible à l'abattement de 40%

Résultat exercice 2015/2016 :

Distribution d'un dividende global de 114 000 euros, soit 228 euros par action, intégralement éligible à l'abattement de 40%

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L.227-1 0 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confirme la rémunération des mandataires pour l'exercice 2018/2019 écoulé, à savoir :

- Xavier ABADIE Salaire brut de l'exercice : 43359 €
- Bernadette ABADIE Salaire brut de l'exercice : 43359 €

Confirme la rémunération mensuelle, pour l'exercice 2019/2020 de :

- Xavier ABADIE Salaire brut mensuel : 3617 €
- Bernadette ABADIE Salaire brut mensuel : 3617 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Xavier ABADIE

Le secrétaire
Bernadette ABADIE

ABEXA
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social :"Au Falot",
32300 BELLOC ST CLAMENS
378 734 172 RCS AUCH

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 JUILLET 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31mars 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 37 353,21 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	37 353,21 euros	
Dividendes		37 000,00 euros
Autres réserves		353,21 euros
	37 353,21 euros	37 353,21 euros

Soit un montant brut de 54,00 euros par action.

Les associés déclarent être informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30 % soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI . art 117 quater).
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée , sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédent le paiement du dividende.

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

- Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158. 3-2° du Code général des impôts s'élève à 37 000 euros soit la totalité des dividendes mis en distribution.

- De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliés en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts , c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France et versé au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Résultat exercice 2017/2018 :

Distribution d'un dividende global de 51 400 euros, soit 102,80 euros par action, intégralement éligible à l'abattement de 40%

Résultat exercice 2016/2017 :

Distribution d'un dividende global de 74 000 euros, soit 148 euros par action, intégralement éligible à l'abattement de 40%

Résultat exercice 2015/2016 :

Distribution d'un dividende global de 114 000 euros, soit 228 euros par action, intégralement éligible à l'abattement de 40%

Certifié conforme
Le Président
Xavier ABADIE